

CONDITIONS PARTICULIERES DE WOODWINGS

PARTIE 2. CONDITIONS PARTICULIERES DE WOODWINGS

Article 1 Données d'identification et définitions

“Organisateur de voyage” ou “WOODWINGS” :

WOODWINGS BVBA, dont le siège social se trouve à 3540 HERK-DE-STAD, Terbermenweg 46, Belgique, et avec le numéro de société 0578.989.832, numéro de téléphone +32 497 54 14 48 (Dominiek GRAULS), adresse e-mail info@campwoodwings.com et numéro de compte bancaire IBAN: BE08 3631 4402 2913, BIC: BBRUBEBB.

“Le site Web ” :

Le site Web est lié aux noms de domaine “www.campwoodwings.be, www.campwoodwings.nl, www.campwoodwings.fr, www.campwoodwings.com, www.campwoodwings.eu”, appartenant à WOODWINGS, ainsi que tout autre site Web qui a été développé par WOODWINGS ou qui serait développé.

“Le Client ” :

Toute personne physique ou morale qui passe une commande par le biais du site, à la fois pour elle-même et pour des tiers.

“Parties” :

La désignation commune pour WOODWINGS et le Client .

“Une / La partie” :

La désignation unique pour, selon le cas, WOODWINGS ou le Client.

Les notions de « service de voyage », « voyages à forfait », « contrat de voyage à forfait », « contrat de services de voyages » et « prestation de voyage liée » auront le sens comme défini et prévu à l'article 2 de la Loi du 21 novembre 2017 sur la vente de voyages à forfait, prestations de voyage liée et services de voyage.

Article 2 Général

§ 1. Ces Conditions Particulières ainsi que les Conditions Générales de LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGE ASBL et le formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait, qui peuvent être consultées ci-dessous, s'appliquent à toutes les relations juridiques entre WOODWINGS et le Client résultant de la passation d'une commande par le Client chez WOODWINGS.

En cas de contradiction entre ces Conditions Particulières et les Conditions Générales de LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGE ASBL et/ou le formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait, l'application de ces derniers conditions et/ou le formulaire d'information standard a toujours priorité. Ces Conditions Particulières sont ajoutées et s'appliquent sans préjudice des Conditions Générales de LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGE et/ou le formulaire d'information standard susmentionné.

- § 2. Ces Conditions Particulières concernent la procédure de commande (par exemple via le site Web) et la réglementation du contrat de voyage établi entre le Client et WOODWINGS. Ces Conditions Particulières comprennent toutes les parties nécessaires, sans préjudice des conditions supplémentaires qui seraient mentionnées sur le bon de commande et le contrat de voyage.
- § 3. Le Client doit, au cours du processus de commande, avant de passer la commande, prendre connaissance des Conditions Particulières, les Conditions Générales de LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGE ASBL et le formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait, à travers une étape distincte du processus de commande, dans laquelle il lui sera demandé d'approuver (par exemple en cochant la case avec le texte "Je confirme avoir pris connaissance des Conditions Particulières de WOODWINGS et les comprendre et les accepter ") avant qu'il ne soit admis à la prochaine étape du processus de commande. La commande confirme l'acceptation et l'applicabilité des présentes Conditions Particulières et les Conditions Générales de LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGE ASBL et le formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait, consultable ci-dessous.

Ainsi le texte du formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait, ces Conditions Particulières ainsi que les conditions particulières et les Conditions Générales de LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGE ASBL sera mise à disposition du Client avant le contrat est conclu. Si ce n'est pas raisonnablement possible, WOODWINGS doit, avant la conclusion du contrat, indiquer comment les conditions susmentionnées peuvent être consultées et qu'ils sont, à la demande du Client, envoyés gratuitement dès que possible.

Si le contrat est conclu par voie électronique, puis, par dérogation à ce qui précède, et avant la conclusion du contrat, le texte de ces termes et Conditions sera disponible par voie électronique au Client de telle manière que le Client peut facilement stocker le sur un support durable. Si ce n'est pas raisonnablement possible, WOODWINGS, avant la conclusion du contrat, indique où le Client peut prendre connaissance de ces conditions par des moyens électroniques et qu'ils sont, à la demande du Client, envoyés gratuitement par voie électronique.

- § 4. WOODWINGS s'engage à ajouter une copie supplémentaire de ces Conditions Particulières, les Conditions Générales de LA COMMISSION DE

LITIGES VOYAGE ASBL et le formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait, à la confirmation ou à l'email de confirmation électronique du contrat de voyage. Ces conditions peuvent à tout moment être consultées par le Client et sauvegardées en cliquant sur le lien hypertexte suivant <https://www.campwoodwings.com/fr/conditions-confidentialite>.

- § 5. Ces Conditions Particulières s'appliquent sans préjudice de l'application des dispositions légales impératives pour la protection des consommateurs (en particulier les dispositions pertinentes du Code belge sur le droit économique (WER)) et la Loi du 21 novembre 2017 sur la vente de voyages à forfait, prestations de voyage liée et services de voyage.
- § 6. WOODWINGS peut modifier unilatéralement les dispositions de ces Conditions Particulières. Les changements seront annoncés sur le site et/ou par voie électronique. Chaque achat sera soumis à la version des Conditions Particulières applicables au moment de l'acceptation de la commande par WOODWINGS. L'utilisation continue du site Web est considérée comme acceptation des nouvelles Conditions Particulières. Les présentes Conditions Particulières ont été modifiées en dernier lieu le 1er décembre 2018.

Article 3 Conclusion du contrat

- § 1. Le Client est connecté après (i) avoir passé sa commande sur le site, et (ii) avoir confirmé son acceptation des présentes Conditions. Une réservation sur demande est considérée comme une réservation définitive. Le contrat de voyage est conclu au moment où le Client reçoit une confirmation écrite du voyage réservé de WOODWINGS (par exemple par e-mail).
- § 2. Les commandes des Clients sont toujours placées sous la condition suspensive d'un logement disponible suffisant à la destination et, dans le cas de voyages de groupe et de voyages en bus, sous la condition suspensive d'atteindre le nombre minimum de participants prévu à l'article 14.
- § 3. Lorsque WOODWINGS aura reçu et accepté la réservation du Client, WOODWINGS confirmera la commande dans les plus brefs délais, et au plus tard 14 (quatorze) jours après la commande (par exemple en envoyant un e-mail de confirmation à l'adresse e-mail indiquée par le Client).

Article 4 Capacité juridique et capacité à exercer les droits du Client

Le Client déclare:

- § 1. Etre âgé de plus de 18 ans et avoir la capacité juridique nécessaire pour passer la commande;
- § 2. Avoir noté l'adresse e-mail correcte de parents/tuteur adulte lors de la réservation, à laquelle WOODWINGS a envoyé un e-mail pour la validation de réservation pertinente par les parents ou le tuteur adulte ;
- § 3. Passer des commandes exclusivement à des fins non professionnelles.

Article 5 Description, images et notation de l'hébergement

- § 1. WOODWINGS reçoit la description, les images et la valorisation du logement aux destinations présentées sur le site ou dans ses brochures par des tiers. WOODWINGS ne garantit en aucun cas l'exactitude, la clarté ou l'exhaustivité de la description, du contenu photographique et de la notation de l'hébergement sur le site et / ou dans ses brochures. WOODWINGS n'est en aucun cas responsable des erreurs, inexactitudes et/ou incomplétudes dans la présentation du sur le site ou dans les brochures d'hébergement montrées, ni des dommages en résultant pour le Client ou pour des tiers.
- § 2. Les informations sur le site Web, y compris les images et les descriptions, sont d'ordre général et indicatif, ne sont pas adaptées aux circonstances personnelles ou particulières, ne peuvent en aucun cas être considérées comme des conseils personnels ou obligation contractuelle et ne peut pas donner lieu à une indemnité ou résiliation de l'accord, sauf sur la base de la législation applicable.

Article 6 Pas de droit de rétractation

- § 1. Le Client, qui est un consommateur ou passe une commande en tant que consommateur, reconnaît et accepte que, conformément à l'article VI. 53, 1 ° et 12 ° du Code Belge de Droit Economique (WER), il n'a aucun droit de rétractation pour (i) les accords des services éventuelles après l'implémentation complète du service et dans la mesure où l'exécution a commencé avec le consentement préalable du Client et (ii) pour les fourniture d'hébergement autre que pour des fins résidentielles, transport, services de location de voiture, restauration et services liés aux loisirs, que dans le(s) contrat(s) une date précise ou délai d'exécution est fourni.
- § 2. Inexécution de tout paiement, en particulier l'acompte et/ou le montant total de voyage, par le Client n'est pas considérée comme une annulation par WOODWINGS ou toute autre annulation du contrat de voyage par le

Client. Lorsque le Client a passé la commande avec WOODWINGS, le Client est définitivement relié au contrat de voyage et par conséquent au paiement correspondant.

- § 3. Le Client peut annuler le contrat de voyage conformément aux dispositions (appropriées) des Conditions Générales de LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGE ASBL

Article 7 Prix et paiement

- § 1. L'offre et les prix incluent la TVA et sont donnés en Euros. L'offre et les prix sont valables le jour sur lequel le site est visité et/ou la commande est passée. Avant de passer la commande, l'offre et les prix peuvent être changés à tout moment par WOODWINGS.
- § 2. Au moment de passer la commande, le Client est tenu de verser un acompte d'au moins 20% (vingt pour cent) du prix total du voyage (ci-après dénommé «le Prix»).
- § 3. Le Prix comprend tout ce qui est décrit dans l'aperçu de la réservation qui est livré au Client par courrier électronique. Le Client est responsable en spécifiant l'adresse e-mail correcte au moment de la réservation.
- § 4. Le prix du transport par train, autocar ou bateau est calculé selon les tarifs applicables au 01/12/2018. Les augmentations ou réductions de prix communiquées après cette date seront respectivement additionnées ou soustraites NET. au Prix.
- § 5. WOODWINGS a toutefois le droit d'ajuster le Prix au plus tard 20 (vingt) jours avant le jour du départ pour les frais de transport (y compris les frais de carburant), les taxes, les droits et les taux de change applicables. Augmentations de Prix peuvent uniquement être appliquées conformément aux dispositions (appropriées) des Conditions Générales de LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGE ASBL
- § 6. Tous frais, taxes et formalités qui seraient encourus sur les commandes provenant de l'extérieur de la Belgique doivent être supportés entièrement par le Client. WOODWINGS n'est en aucun cas responsable des conséquences du non-respect de certaines obligations de paiement et fiscales liées aux commandes en dehors de la Belgique.
- § 7. Le montant dû est payable en intégralité après confirmation de la commande. Si le client choisit le paiement en ligne, il a le choix entre PayPal et le virement bancaire chez un établissement financier belge.
- § 8. WOODWINGS a tout mis en œuvre pour optimiser la sécurité et la confidentialité du paiement en ligne, mais n'est en aucun cas responsable du vol, de la perte de données ou de tout autre dommage que le Client ou

un tiers pourrait subir du fait des Paiement, sans préjudice des dispositions obligatoires sur la protection des données personnelles.

- § 9. Sur la destination, une garantie ou caution peut être exigée par l'hébergeur. Cela doit être payé localement à l'hébergeur. Si un appartement est réservé et que l'appartement est en ordre à la fin du séjour, la garantie ou caution sera retournée au Client. L'accord pour la garantie est un contrat entre le Client et l'hébergeur, sans que WOODWINGS ne devienne partie de quelque manière que ce soit, sans que WOODWINGS soit engagé en vers l'hébergeur et sans que WOODWINGS puisse être tenu pour responsable matière.
- § 10. Le Client doit payer le solde du prix (après le paiement du dépôt tel que défini au § 1) au plus tard 30 jours (trente) jours avant la date de départ, ou dans le cas où la commande est effectuée au plus tard au moment de passer la commande, payable sur le numéro de compte bancaire de WOODWINGS.

Article 8 Non - paiement

- § 1. En l'absence de paiement à la date d'échéance précisée à la facture, WOODWINGS est légalement et sans preuve de défaut, ayant droit au paiement d'intérêts de retard à un taux d'intérêt conventionnel de 10% par an à compter de la date d'échéance facture jusqu'à la date du paiement intégral, ainsi que le droit au paiement d'une indemnité forfaitaire de 10 % sur le montant de la facture impayée, avec un minimum de EUR 35.00. Le texte qui précède est sans préjudice du droit d'une indemnité plus élevée de WOODWINGS, à condition que la preuve des dommages plus élevés effectivement subi par WOODWINGS est prévue. Dans le cas où le Client est un consommateur et WOODWINGS ne parvient pas à temps à repayer certaines sommes au Client, celui-ci a le droit, en application de l'article VI. 83, 17 ° Code belge de Droit Économique (WER), de réclamer les mêmes frais telles que définies ci-dessus.
- § 2. À la seule expiration de la date d'échéance, le Client est automatiquement mis en demeure en vertu de l'article 1139 du Code civil belge en défaut.
- § 3. En l'absence de paiement d'une ou plusieurs factures à la date d'échéance, toutes les factures en suspens mais non expirées qui ont été reportées par WOODWINGS de plein droit et sans préavis au Client deviennent payables. Les factures ainsi acquises donnent également droit à WOODWINGS aux intérêts moratoires visés au § 1 à compter de la date de paiement.
- § 4. L'incomplétude ou le non - paiement par le Client à l'échéance prévue au § 1 peut être considéré comme une violation grave du contrat accordant à WOODWINGS le droit de suspendre ses engagements vis - à - vis du Client sans préavis. Ce qui précède n'affecte pas le droit de WOODWINGS de dissoudre le contrat de manière extrajudiciaire (c'est - à - dire sans intervention judiciaire préalable) aux frais du Client après l'envoi d'une

mise en demeure par lettre recommandée de WOODWINGS après quoi la lacune n'est pas corrigée dans une période de grâce de 7 (sept) jours ou moins au cas où la date de départ est plus proche. Ce qui précède n'affecte pas le droit de WOODWINGS de réclamer des dommages supplémentaires.

- § 5. WOODWINGS a le droit d'allouer les paiements d'abord aux intérêts échus, aux frais (juridiques) et ensuite au principal impayé. Tout paiement par le Client est réputé avoir été destiné au règlement de la dette en cours la plus ancienne ou la plus urgente, sans préjudice du droit de WOODWINGS d'allouer le paiement à une autre dette du Client.
- § 6. Si le client se compose de plusieurs personnes (personnes physiques et/ou morales), ceux sont tenus conjointement et indivisiblement responsable envers ces paiements, à lesquelles le contrat les oblige.

Article 9 Promotions, réservations sur demande et préférences

- § 1. Les promotions sont appliquées comme indiqué par les grilles de taux sur le site Web ou dans les brochures de WOODWINGS.
- § 2. WOODWINGS transmettra les préférences du Client au fournisseur de services ou au fournisseur d'hébergement correspondant à sa demande, mais ne peut garantir ces préférences. WOODWINGS n'est en aucun cas responsable en cas du non - respect des préférences.

Article 10 Documents de voyage

- § 1. Les documents de voyage requis seront envoyés par courrier électronique à l'adresse électronique indiquée par le Client. Il est de la responsabilité du Client de faciliter la réception de cet e-mail. À la demande expresse du Client, les documents de voyage doivent être envoyés au Client par courrier ordinaire moyennant un coût supplémentaire. Tant que le Client ne paiera pas le prix en totalité, WOODWINGS ne transférera pas les documents de voyage au Client, sans que WOODWINGS n'engage sa responsabilité en la matière.
- § 2. À la réception des documents de voyage mentionnés au § 2, le Client est tenu de vérifier leur exactitude et leur exhaustivité. Dans le cas où les documents de voyage seraient incorrects ou incomplets, le Client est tenu de contacter immédiatement WOODWINGS. WOODWINGS décline toute responsabilité en cas de notification tardive d'inexactitudes ou d'omissions par le Client.

Article 11 Responsabilité conjointe et solidaire

Le Client est solidairement et indivisiblement responsable de l'exécution de toutes les obligations découlant du contrat de voyage de toutes les autres personnes qui utiliseront les services fournis par WOODWINGS (que ce soit par des tiers ou non) (hébergement, transport, etc.) telles qu'elles sont répertoriés dans le contrat de voyage. WOODWINGS suppose que le Client agit en tant qu'agent de toute personne qui utilisera les services fournis par WOODWINGS (que ce soit par le biais de tiers ou non) (par exemple, hébergement, transport, etc.) et qui figurent dans le contrat de voyage. Le Client doit, par rapport à WOODWINGS, confirmer que les personnes qui utiliseront les services de WOODWINGS (que ce soit par l'intermédiaire de tiers) fournis (par exemple hébergement, transport, etc.) et qui figurent dans le contrat de voyage honoreront leurs engagements en relation avec WOODWINGS.

Article 12 Durée et calendrier

- § 1. Lorsque le voyage inclut le transport et que le temps de voyage et la durée du séjour sont indiqués en jours dans la publication, les jours de départ et d'arrivée, indépendamment de l'heure de départ et d'arrivée, comptent comme des jours complets.
- § 2. Les heures de départ et / ou d'arrivée sont toujours déclarées informellement et peuvent être sujettes à changement. Sauf dans le cas d'un contrat conclu en retard, WOODWINGS fournira au Client, au moins 7 (sept) jours avant la date de départ, des informations sur les arrêts intermédiaires et les correspondances ainsi que sur la place prise par le voyageur.

Article 13 Annulation

- § 1. Sauf dans le cas où le Client a souscrit une assurance annulation et que l'annulation est due à l'un des risques assurés par l'assurance annulation, le Client est tenu de verser à WOODWINGS des frais d'annulation correspondant au prix du voyage réservé par le Client :
- Plus de 60 jours avant le départ: 30% du montant total
 - Entre 60 et 30 jours avant le départ: 50% du montant total
 - Entre 30 en 14 jours avant le départ: 80% du montant total
 - Moins de 14 jours avant le départ: 100% du montant total
- § 2. Les frais et honoraires ci-dessus seront augmentés avec tous les frais déjà engagés par WOODWINGS, y compris les frais d'assurance et les frais facturés par les fournisseurs.

Article 14 Disponibilité et nombre minimum de participants

- § 1. Les commandes sont toujours acceptées sous réserve d'un hébergement disponible suffisant à la destination.
- § 2. Pour certains voyages, un minimum de 20 personnes est requis au plus tard 20 jours avant la date de départ. Si moins de 20 participants ont réservé au moins 20 jours avant la date de départ, WOODWINGS a le droit d'annuler le voyage au plus tard 20 (vingt) jours avant la date de départ et de résilier le contrat de voyage en envoyant un avis à le Client. Le cas échéant, WOODWINGS remboursera tous les paiements reçus du Client dans les 15 (quinze) jours, sans que le Client ait droit à une compensation.

Article 15 Animaux domestiques

- § 1. Les animaux domestiques ne sont autorisés que sur les destinations proposées sur le site Web et dans les brochures de WOODWINGS consentement écrit préalable de WOODWINGS.
- § 2. Ils ne sont pas autorisés dans un autocar ou autre par le transport organisé par WOODWINGS.
- § 3. Le Client doit être en possession d'un passeport pour animal de compagnie lorsqu'il prend son animal de compagnie.
- § 4. Le transport de l'animal est aux propres risques et à la responsabilité du Client. WOODWINGS ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des dommages, blessures ou décès de l'animal suite à la réservation par le Client de WOODWINGS.

Article 16 Assurance et responsabilité

- § 1. Si le Client a conclu une assurance annulation auprès de WOODWINGS, il est assuré par AIG-EUROPE Limited - succursale belge (N.V. Arena), Nervierslaan 85 / bus 2, 1040 Bruxelles, immatriculée sous le numéro de code 0976 - numéro d'enregistrement 0449.789.592. Pour les conditions exactes de l'assurance annulation, s'adresser à AIG-EUROPE Limited - succursale belge (N.V. Arena), Nervierslaan 85 / bus 2, 1040 Bruxelles; Tél. +32 2 512 03 04 ; Fax +32 2 512 70 94 ; email arena@arena-nv.be.
- § 2. Si le Client a conclu une assurance voyage auprès de WOODWINGS, il est assuré par AIG-EUROPE Limited - succursale belge (N.V. Arena), Nervierslaan 85 / bus 2, 1040 Bruxelles, immatriculée sous le numéro de code 0976 - numéro d'enregistrement 0449.789.592. Pour les conditions exactes de l'assurance voyage, s'adresser à AIG-EUROPE Limited - succursale belge (N.V. Arena), Nervierslaan 85 / bus 2, 1040 Bruxelles; Tél. +32 2 512 03 04 ; Fax +32 2 512 70 94 ; email arena@arena-nv.be.

- § 3. Dans le cas où (i) les manquements dans l'exécution du contrat sont imputables au voyageur / Client, (ii) les manquements, imprévisibles ou non évitables, qui sont imputables à un tiers étrangers aux services couvertes par le contrat, (iii) des défauts dus à un cas de force majeure et (iv) des défauts dus à un événement que WOODWINGS n'a même pas pu prévoir ni remédier avec le plus grand soin, WOODWINGS facturera au client les frais qu'il aura engagé.
- § 4. La responsabilité de WOODWINGS pour les dommages matériels et l'indemnisation pour perte de plaisir de voyage est dans tous les cas limitée à deux fois le Prix du contrat de voyage.
- § 5. WOODWINGS n'est pas responsable pour:
- 5.1. toute arrestation par les autorités locales ou les services de police du Client pour non-respect des exigences légales locales;
 - 5.2. des événements (excursions, activités sportives, événements, etc.) qui ne sont pas inclus dans les services offerts par WOODWINGS et / ou qui sont réservés localement par le Client avec des tiers;
 - 5.3. des dommages ou des coûts résultant d'une déviation du programme prévu de la propre initiative du Client ou du retrait du guide touristique ou des accompagnateurs.
 - 5.4. blessures résultant du non-port de l'équipement de protection obligatoire, notamment d'un casque intégral, d'une protection dorsale, d'une protection des genoux, d'une protection des coudes et de gants.

Article 17 Objets perdus

WOODWINGS ne peut être tenu pour responsable des objets perdus.

Article 18 Confidentialité

WOODWINGS, en tant que responsable du traitement des données à caractère personnel du Client, agira conformément aux dispositions de la législation applicable en matière de protection des données, y compris le Règlement général sur la protection des données 2016/679 (GDPR). WOODWINGS prendra toutes les mesures organisationnelles et techniques appropriées pour que les données à caractère personnel du Client soient traitées conformément à cette législation. La politique de confidentialité de WOODWINGS s'applique au traitement de ces données personnelles, disponible à l'adresse <https://www.campwoodwings.com/fr/conditions-confidentialite>.

Article 19 Admission à la représentation et à l'utilisation d'œuvres visuelles

Le matériel visuel (photographies et vidéos) réalisé pendant la participation au voyage peut être utilisé à des fins publicitaires par WOODWINGS et / ou par ses partenaires, sans limitation d'espace, de temps, intégral ou extrait. Le client renonce explicitement à toute demande d'indemnisation pour l'utilisation et l'exploitation des droits associés à l'autorisation en cours. Si le client n'accorde pas cette permission, il doit le notifier au plus tard 24 heures avant le début de son voyage par e-mail à info@campwoodwings.com.

Article 20 Fonds de Garantie Voyages (GfG)

En cas d'insolvabilité financière de WOODWINGS, le Client peut faire appel auprès du Fonds de Garantie Voyages. Il faut alors contacter le Fonds de Garantie Voyages: Metrologielaan 8, 1130 BRUXELLES, Tél. 02.240.68.00, fax 02 .240.68.08, email info@gfg.be. Vous pouvez trouver les termes et conditions de garantie du Fonds de Garantie Voyages à <https://www.campwoodwings.com/fr/conditions-confidentialite>.

Article 20 Force Majeure

- § 1. En cas de force majeure WOODWINGS est libéré de tout engagement sans que le Client puisse prétendre à une indemnisation.
- § 2. Si les conditions de Force Majeure ou les conséquences traînent pendant plus de trois (3) mois, la commande validée par le site Web se termine par la loi et sans préavis. Le cas échéant, WOODWINGS s'engage à rembourser l'argent reçu par le Client dès que possible.

Article 21 Des plaintes et la Commission des Contestations de Voyage

- § 1. WOODWINGS ne peut être tenu pour responsable si l'hébergement de la destination sur le site Web n'a pas été adapté aux personnes handicapées.

§ 2. Réclamations

2.1. Avant le départ

Si le Client a une réclamation avant le départ, il doit le soumettre au plus tard 24 heures avant le départ par lettre recommandée ou contre accusé de réception à WOODWINGS.

2.2. Pendant le voyage

Les réclamations lors de l'exécution du contrat doivent être signalées par le Client dès que possible sur place de manière appropriée et probante, afin de rechercher une solution. Pour cela il doit - dans cet ordre - contacter le prestataire de services local concerné, un représentant de WOODWINGS, ou enfin directement WOODWINGS.

2.3. Après le voyage

Si une réclamation sur place n'a pas été résolue de manière satisfaisante ou si le Client n'a pas pu formuler une réclamation sur place, il doit au plus tard 1 (un) mois après la fin du contrat de voyage déposer une réclamation auprès de WOODWINGS par lettre recommandée ou contre accusé de réception, en l'absence duquel la plainte ne sera pas examinée.

- § 3. Un litige survient lorsqu'une réclamation ne peut être résolue à l'amiable, ou non résolue dans les 4 (quatre) mois à compter de la fin du contrat de voyage, ou à compter de la date de départ prévue si le contrat de voyage n'a jamais été exécuté. Tout conflit soulevé après la conclusion d'un contrat de voyage relatif à ce contrat et concernant le voyageur sera exclusivement réglé par la COMMISSION DES CONTESTATIONS DE VOYAGE, sauf en cas de litige concernant des dommages corporels et en cas de litige concernant le recouvrement de factures impayées. La procédure et la remise de la décision se font conformément au Règlement d'arbitrage et aux dispositions légales du Code judiciaire en matière d'arbitrage (articles 1676 à 1723). La décision lie les deux parties sans appel. Pour le traitement d'un conflit, une redevance est débitée comme stipulé dans les règles d'arbitrage. Le placement de la commande par le Client implique l'acceptation de toutes les règles définies par la COMMISSION DES CONTESTATIONS DE VOYAGE, en particulier les Règles d'Arbitrage. L'adresse de la COMMISSION DES CONTESTATIONS DE VOYAGE est Koning Albert II-laan 16, 1000 BRUXELLES (arbitrage cellulaire: tél 02.277.62.15, fax 02.277.91.00, courriel clv.gr@skynet.be - réconciliation cellulaire , tél 02 277. 61.80 , fax 02.277.91.00, courriel verzoening.gr@skynet.be).

Article 22 Divers

- § 1. La nullité, l'invalidité, l'inapplicabilité et / ou l'inopposabilité de l'une des clauses de ces conditions particulières n'affecte pas la légalité, la validité, l'applicabilité et / ou l'applicabilité du reste des présentes Conditions Particulières et de la commande conclue via le site Web.

En cas d'invalidité ou d'inviolabilité de tout ou partie d'une clause, WOODWINGS et le Client négocieront de bonne foi afin de remplacer la clause nulle ou non opposable par une clause valable ayant le même effet.

Si l'une des dispositions du Contrat dépasse les restrictions légales, la disposition ou partie de celle-ci ne sera pas annulée, mais WOODWINGS et le Client sont réputés avoir convenu que cette disposition ou la partie contradictoire de celle-ci sera réduite ou limitée au maximum autorisé par la loi en vigueur et toute disposition ou partie de celle-ci dépassant ces

limites seront légalement modifiés ou remplacés par une clause valide aussi proche que possible des intentions de WOODWINGS et du client.

- § 2. L'utilisation du site Web ainsi que la relation ultérieure entre WOODWINGS et le Client et entre WOODWINGS et des tiers, y compris la commande passée, tout litige concernant l'interprétation ou l'application des conditions de WOODWINGS et tout litige ou plainte pour lesquels LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGE ASBL n'est pas compétent, sont régies exclusivement par la loi belge.
- § 3. En cas de litige entre WOODWINGS et le Client, au choix du demandeur et selon le cas, et sans préjudice de la compétence de LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGE ASBL telle que définie à l'article 21, seul (1) le Tribunal de District du 2ième arrondissement de HASSELT (Belgique), (2) le tribunal de première instance de HASSELT, ou (3) le tribunal de commerce HASSELT, selon leurs compétences respectives, sont compétents pour connaître de ce litige, nonobstant le droit de WOODWINGS d'ester en justice qui aurait la compétence matérielle et territoriale en l'absence de la clause de compétence actuelle.
- § 6. WOODWINGS oblige l'utilisation de protection du corps, comme mentionné dans article 16 § 5, pendant les activités sportives. Les participants qui n'ont pas de casque avec eux pendant leurs vacances doivent supporter les frais d'achat ou de location de la protection.